



Mairie de LANOBRE
(Cantal)

*Compte rendu du
Conseil Municipal du
Vendredi 12 avril 2019*

Le vendredi 12 avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques Vialleix, Maire.

Présents : BEYGNIER Nadia – BOURGEON François - CABIECES Carole - Gérard DIF – FARGE Patrice – GAY Patricia - LORENZO Pascal - MADELRIEUX Mélanie - RIBES Patrick - TARTAIRE Didier – VIALLE Carole – VIALLE Dominique - VIALLEIX Jean-Jacques - VIZET Monique
Absent représenté : SERRE Marc (pouvoir à LORENZO Pascal)
Secrétaire de séance : Patrick RIBES

M. le Maire, ayant constaté que le quorum était atteint, a ouvert la séance.

Ordre du jour :

1. Adoption procès-verbal de la séance du 8 février 2019.

Le Procès-verbal de la séance du vendredi 8 février 2019 est adopté par le Conseil municipal par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre.

2. Présentation et adoption des budgets primitifs 2019

Après la présentation du budget communal et de ses annexes, le Conseil municipal a délibéré et adopté les projets budgétaires ainsi que les états fiscaux qui leurs sont liés.

A- Budget général primitif 2019

Le budget général de la commune totalise une masse de 4 431 804.29 €.

Les projets communaux sur l'exercice 2019 seront essentiellement les suivants :

- Travaux de réfection de voirie communale (de *Chassagne* à *Cheylade*),
- Réfection du parking situé face à la pharmacie,
- Réhabilitation de l'ancienne école maternelle en pôle santé,
- Site de *La Siauve* : remplacement des jeux pour enfants, réaménagement de la plage et

remise en état du snack,

- Achat de deux columbariums,
- Travaux sur bâtiments communaux (maison de retraite, logements),
- Acquisition d'un terrain *rue Charles de Gaulle* en vue de création d'un nouveau lotissement,
- Acquisition d'un véhicule utilitaire et remplacement d'un tracteur avec épareuse affectés aux services techniques,
- Amélioration de la signalisation urbaine,
- Etude pour la restructuration de la maison de retraite,
- Réfection des terrains de pétanque,
- Remplacement des systèmes électriques et des montures des cloches de l'église,

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 260 804.29 € répartie par chapitre comme suit en dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractères général : 432 700.00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel : 530 000.00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits (fonds de péréquation) : 28 000.00 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 264 000.00 €
Chapitre 66 : Charges financières : 21 000.00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 19 500.00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 34 582.29 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 920 766.00 €
Chapitre 042 : Dotations aux amortissements : 10 256.00 €

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre 70 : Produits des services et du domaine : 75 000.00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes : 1 085 191.00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations : 320 958.00 €
Chapitre 75 : Autres produits (revenu des immeubles) : 135 000.00 €
Le résultat reporté de l'exercice 2018 s'élève à 631 655.29 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 171 000.00 €

Le solde d'exécution positif à reporter s'élève à 370 337.92. Les restes à réaliser en dépenses de l'année antérieure s'élèvent à 1 036 500.00 €.

Les inscriptions nouvelles en matière de **dépenses d'investissement** de l'exercice 2019 se répartissent comme suit :

- Achat de matériels :	15 000.00 €
- Bâtiments communaux :	75 000.00 €

- Bâtiments scolaires :	23 000.00 €
- Achat de terrains :	60 000.00 €
- Acquisition de matériel :	205 000.00 €
- Travaux voirie communale :	460 000.00 €
- Travaux église :	13 000.00 €
- Jeux enfants :	5 000.00 €
- Restructuration maison de retraite :	21 000.00 €
- Pôle santé :	50 000.00 €
- Signalisation urbaine :	5 000.00 €
- Terrain de pétanque :	12 000.00 €
- Plage de <i>La Siauve</i> :	25 000.00 €
- Remboursement emprunt :	175 000.00 €

Ces dépenses seront assurées par les **recettes d'investissement** suivantes :

- Amortissements :	10 256.00 €
- FCTVA :	100 000.00 €
- produits de cession d'immobilisation :	103 478.00 € (produit de la vente des terrains de la ZAC de Larnié à la CCSA)
- Virement section de fonctionnement :	920 266.00 €

Dans le cadre du vote du budget le Conseil municipal a voté les subventions aux associations pour un montant global de 53 500.00 € ainsi que les participations aux familles pour les voyages scolaires pour 1 476.00 €.

Le budget de l'exercice 2019 est élaboré sans recours à l'emprunt et sans augmentation des taux d'imposition.

Ce budget primitif est adopté par le Conseil municipal par 14 voix pour (dont 1 pouvoir), 0 voix contre et 1 abstention.

B. Budget annexe de l'assainissement

La section d'exploitation s'équilibre à 69 033.00 € se répartissant comme suit :

En dépense :

Charges à caractères général (traitements eaux usées) : 45 000.00 €
 Dotation aux amortissements : 24 033.00 €

En recettes :

Produits de services (redevance traitement eaux usées) : 55 310.49 €
 Quote-part subventions : 795.00 €
 Résultat 2018 reporté : 12 927.51 €

En section d'investissement les dépenses nouvelles pour travaux s'élèveront à 145 828.82 €, le report de la quote-part subvention pour 795.00 €. Les recettes seront les suivantes : 24 033.00 € d'amortissements, et 122 590.82 € d'excédent reporté pour un total de 146 623.82 € venant en équilibre des dépenses.

Le budget assainissement est adopté à l'unanimité.

C. Budget annexe Lotissement Rue du Général Leclerc

Ce budget sera clôturé compte tenu que l'ensemble des dépenses et des recettes sont programmées durant l'exercice 2019. Au compte administratif 2018, le budget laissait apparaître un déficit résiduel de 56 031.70 €.

Afin d'équilibrer ce budget et le solder définitivement, 2 types de recettes sont prévues : 20 504.78 € sur les ventes des lots aménagés ainsi qu'une subvention versée du budget général vers ce budget pour un montant de 35 526.92 €.

Le budget lotissement est adopté à l'unanimité.

3. Lancement appel d'offre pour programme voirie communale 2019 ;

L'assemblée décide d'engager la procédure de passation du marché public afin de désigner l'entreprise en charge des travaux de réfection de la voirie communale située entre le carrefour de *Chassagne* et le village de *Cheylade*. Le coût estimé des travaux s'élève à 229 350.00 € H.T.

4. Lotissement rue du Général Leclerc : cession lots à *Maison Partout* ;

A ce jour, pour des raisons financières, l'Office Public de l'Habitat du *Cantal* n'envisage plus de rester maître d'œuvre dans la construction des pavillons sur les lots à bâtir.

Afin de permettre une continuité de l'opération, l'Office Public de l'Habitat du *Cantal* et la société *Maison Partout* ont la possibilité de conclure un contrat de construction de deux pavillons.

Le Conseil municipal décide d'annuler l'acte de cession la cession des lots 5 et 6 du Lotissement à LOGISENS, Office Public de l'Habitat du *Cantal* et approuve la cession de ces mêmes lots à la société *Maison Partout*, 15000 *AURILLAC*. Le prix de cession des est fixé à 8 000.00 euros T.T.C.

5. Création d'un lotissement Rue Charles de Gaulle ;

Les modalités de de création d'un lotissement d'habitation individuelle *Rue Charles de Gaulle* sont adoptées : budget annexe au budget général, régime fiscal de la TVA et autorisation de dépôt d'un permis d'aménager.

6. **Protection sociale des agents : participation au contrat groupe du Centre de gestion ;**

Dans le cadre de la protection sociale des agents et plus précisément du risque prévoyance, la collectivité s'engage à participer à la procédure de mise en concurrence des opérateurs lancée par le Centre de gestion. Cette procédure permettra une véritable négociation sur les prestations et obtenir ainsi des conditions tarifaires attractives.

7. **Participation au capital de la société Sports Loisirs Jeunesse ;**

L'Association Sports Loisirs Jeunesse a décidé de d'adopter le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C.). Ce nouveau statut va lui permettre de mobiliser plus largement les acteurs du territoire dans le domaine du développement économique des activités sportives et de loisirs et la recherche d'un lien social de qualité pour l'ensemble de la population.

En qualité de personne morale de droit public, la commune de Lanobre souscrira 10 parts (montant unitaire de 50.00 €) dans le capital de la S.C.I.C soit un montant total de 500.00 €.

8. **Renouvellement convention avec le Refuge animalier bortoïsis ;**

Est adoptée une délibération autorisant le renouvellement de la convention liant la collectivité avec le Refuge animalier bortoïsis sis ZA du Ruisseau Perdu 19110 Bort les Orgues pour un montant annuel de 0.5 € par habitants soit 733 € pour la collectivité.

9. **Questions diverses**

- **Affaire des Anglades :**

Une requête présentée par M. et Mme Benoît JULLIEN vise une demande d'expertise technique sur l'origine des écoulements des eaux usées sur le terrain des requérants au lieu-dit *Les Anglades*.

Une délibération est adoptée afin d'autoriser M. le Maire à ester en justice auprès du Tribunal administratif, dans cette requête.

- **Docteur Tudose :**

Le docteur *Tudose* n'a aucun contrat avec la commune de *Lanobre* mais avec l'ARS et l'Ordre des médecins.

Il a demandé de faire une permanence le jeudi à *Champs sur Tarentaine* pour apporter un service de proximité à sa clientèle de *Champs sur Tarentaine* après accord de l'ARS ce qui lui permet de conforter sa clientèle.

Après un trimestre de fonctionnement, le médecin est satisfait au niveau de la fréquentation de la clientèle.

- **Ecole Lanobre :**

Au niveau du chauffage, un technicien s'est rendu sur place pour solutionner le problème. Un bureau d'étude de l'entreprise viendra régler définitivement ce problème sur l'ensemble du bâtiment.

Suite à la pose de panneau installés et aux avertissements depuis novembre, aucune intrusion n'a été signalée.

La signalisation et le ralentisseur seront installés ce printemps.

- **Four du Monteil :**

Sa réhabilitation sera exécutée par la Communauté de communes après obtention des subventions européennes.

- **Gratuité des salles**

Depuis des décennies, la commune a vocation à mettre à disposition aux entreprises locales une salle de réunion gratuitement (1 fois par an).

- **EHPAD :**

Suite à la réunion du 1^{er} mars (CCAS, Conseil municipal et directeur) et aux rapports qui ont suivis, il est rappelé que les différents dossiers concernant la rénovation sont en cours et le bureau d'étude a été choisi pour évaluer la restructuration.
